

### Budget Communal

Excédent de fonctionnement cumulé : 92 525.33 € reportés au compte 002 - Recettes de fonctionnement

Excédent d'investissement cumulé : 67 913.42 € reportés au compte 001 - Recettes d'investissement

Besoin de financement : 54 044.58 € portés au compte 1068 - Recettes d'investissement

### Budget Forêt

Excédent de fonctionnement cumulé : 19 733.58 € reportés au compte 002 - Recettes de fonctionnement

Excédent d'investissement cumulé : 210 597.46 € reportés au compte 001 - Recettes d'investissement

Besoin de financement : 14 972.04 € portés au compte 1068 - Recettes d'investissement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces affectations de résultats aux Budgets Primitifs 2020.

## 8 Vote des Budgets Primitifs 2020

### BP COMMUNE 2020

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	244 766.20 €	244 766.20 €
INVESTISSEMENT	144 185.90 €	144 185.90 €

### BP FORET 2020

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	29 733.58 €	29 733.58 €
INVESTISSEMENT	245 777.34 €	436 166.96 €

Les Budgets 2020 sont votés par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

## 9 Vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2020 de la manière suivante :

- Taxe Foncière (bâti) : 11.47 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 13.55 %

Soit une augmentation d'environ 1% par rapport à l'année dernière.

## 10 Admission en non-valeur

Le Maire expose la demande du Trésor Public pour l'admission en non-valeur de la somme due par Mr MAGNIN Thomas, ancien locataire, d'un montant de 965.72 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette demande.

## 11 Commission des Impôts directs

Lorsque les nouveaux conseils municipaux se mettent en place, une Commission Communale des Impôts Direct doit être constituée. Elle est composée du Maire, de 6 délégués et 6 suppléants.

Le conseil municipal doit donc proposer sur une liste de contribuables, 12 délégués et 12 suppléants, puis le directeur départemental des finances publiques, désignera parmi ces propositions les membres de la CCID.

## 12 Délégués SIGEPE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués et un suppléant au S.I.G.E.P.E.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les candidats suivants :

Mr VERNEY Thierry, Mr GIGON Etienne et Mr MONNET David.

Sont élus à l'unanimité : Mr VERNEY Thierry et Mr GIGON Etienne délégués titulaires, et Mr MONNET David délégué suppléant.

## 13 Affaires diverses

Les passages piétons sur la commune seront marqués prochainement par une entreprise spécialisée.

La séance est levée à 22h15

Le Maire, Thierry VERNEY

